

Adessadomicile 2020

un projet
stratégique
pour un
réseau
modernisé



adessadomicile

Fédération Nationale

aide, accompagnement & soin à la personne



Sommaire

Pourquoi ce projet Adessadomicile 2020 ?	p. 3
Ce qu'il faut retenir	p. 4
Télégestion et Boitiers à clés : comment y accéder ?	p. 7
La télégestion	p. 8
Les boitiers à clés	p. 10
Les autres éléments clés d'Adessadomicile 2020	p. 12
Le système d'information fédéral	p. 13
Accompagnement à la démarche qualité	p. 14
Coordination santé & soins	p. 14
Planning général	p. 15
En savoir plus...	p. 15



Pourquoi ce projet Adessadomicile 2020 ?

L'objectif du projet Adessadomicile 2020 est la construction d'un réseau volontaire et dynamique, rassemblé autour de valeurs fortes et partagées. En proposant la méthodologie, l'accompagnement et les outils nécessaires à chaque adhérent du réseau, ce projet se veut « proactif » et mobilisateur.

Adessadomicile 2020 marque également une volonté forte de modernité en phase avec les changements sociétaux et les évolutions économiques des activités de l'aide, des soins à domicile et des services à la personne.

C'est aussi promouvoir une approche modernisée de l'intervention, de la prise en charge à domicile mise en œuvre par l'ensemble des adhérents auprès des personnes aidées et soignées, en lien avec leurs proches et en coordination avec les autres acteurs du domicile.

Enfin, Adessadomicile 2020 traduit la volonté de partager notre expérience, nos acquis et nos engagements, symbole des valeurs fédérales.

Ce programme, qui **s'échelonne sur 5 ans et s'adressera à tous les adhérents Adessadomicile**, peut être mis en œuvre grâce à des cofinancements obtenus ou en cours :

- ❖ La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est le principal organisme engagé auprès de la fédération sur ce projet,
- ❖ La MISAP (Mission des Services à la Personne, rattachée à la DGCIS du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique), sur les problématiques liées aux métiers
- ❖ La Banque Publique d'Investissement pour des dossiers développant des réponses numériques aux questions de communication et de coordination entre acteurs et personnes aidées à domicile,
- ❖ Notre OPCA Uniformation sera également sollicitée

Ce qu'il faut retenir

Pourquoi avoir développé le projet Adessadomicile 2020 ?

L'ambition d'Adessadomicile est triple pour mieux accompagner les adhérents dans le changement structurel qui s'opère pour l'ensemble du secteur d'activité :

- ❖ S'appuyer sur une stratégie politique claire et forte
- ❖ Déployer des pratiques managériales en adéquation avec nos objectifs d'efficience, en s'appuyant sur des outils et des moyens modernes partagés par le réseau
- ❖ Développer une communication avec les partenaires nationaux et territoriaux, fondée sur une identité commune.

La structuration du projet repose sur :

- ❖ L'élaboration de référentiels
- ❖ L'accompagnement des adhérents dans l'expérimentation de ces outils
- ❖ Un système d'information fédéral partagé avec tous les adhérents
- ❖ Des outils et des formations communes
- ❖ L'accès à distance aux informations actualisées, aux formations,...

Quels sont les adhérents qui sont concernés par ce projet ?

Adessadomicile 2020 concerne l'ensemble des adhérents de la fédération.

Sans qu'il s'agisse d'une obligation ni d'une injonction de la fédération, l'objectif est que chaque structure adhérente bénéficie des atouts de ce projet et de la plus-value proposée à chacun grâce à ce programme organisationnel de « démarche de progrès continue » dont chaque adhérent pourra se prévaloir auprès de ses financeurs ainsi qu'auprès des personnes aidées ou soignées et de leurs proches.

Tous les pôles de la fédération seront impliqués dans ce projet stratégique, coordonnée par un chef de projet dédié uniquement à **Adessadomicile 2020**.

Nous vous invitons à lire les différentes publications de la fédération où un nombre important d'informations concernant ce projet sera diffusé. Une rubrique spécifique sera développée sur le site extranet fédéral.

Certains volets du projet concernent plus particulièrement les structures PA/PH du réseau : c'est notamment le cas pour le volet télégestion dont le cofinancement accordé par la CNSA sera utilisé au profit des adhérents dont les services d'aide et d'accompagnement à domicile ont une activité « publics fragiles PA/PH » qui représente au moins 70% du volume du service.

Quelle est la durée du projet fédéral ?

L'ambition forte du projet nous a amené à le planifier sur plusieurs années. **Adessadomicile 2020** a commencé en 2015 pour se dérouler sur une période de 5 ans, d'où le nom de projet Adessadomicile 2020. Toutefois, certains volets se dérouleront sur une période plus courte : 2 ou 3 ans.

Concrètement, qu'est-ce que ce projet va permettre aux adhérents ?

En fonction des situations, **Adessadomicile 2020** donnera la possibilité aux adhérents de la fédération :

- ❁ De parfaire leurs compétences en termes de gouvernance et de management, d'organisation et de GRH, de gestion économique et de tableaux de bord, de développement et de recherche de synergies, de communication et de relations optimisées avec les bénéficiaires et leurs proches,...
- ❁ De Bénéficier d'un système d'information fédéral novateur.
- ❁ De suivre des formations ciblées sur les nouveaux outils fédéraux, en présentiel ou à distance, de suivre des tutoriels, de participer à des ateliers virtuels,...
- ❁ D'être accompagnés vers la certification Afnor (avec cofinancement CNSA pour les adhérents éligibles) ; nombre de places limité.

Pour les adhérents intervenant auprès de publics fragiles PA/PH :

- ❁ D'être accompagnés à la labellisation Cap'Handéo (pour les adhérents ayant une activité significative auprès de personnes en situation de handicap) ; nombre de places limité.
- ❁ D'obtenir un co-financement pour la mise en place de la télégestion mobile.
- ❁ De faciliter la mise en place de boîtiers à clés, sécurisant pour les personnes accompagnées ainsi que leur entourage et vecteur d'économie de gestion pour les associations.
- ❁ D'être soutenus dans la mise en place d'une coordination aide et soins, qui peut prendre la forme de SPASAD.

Quels sont les engagements réciproques liés à ce projet ?

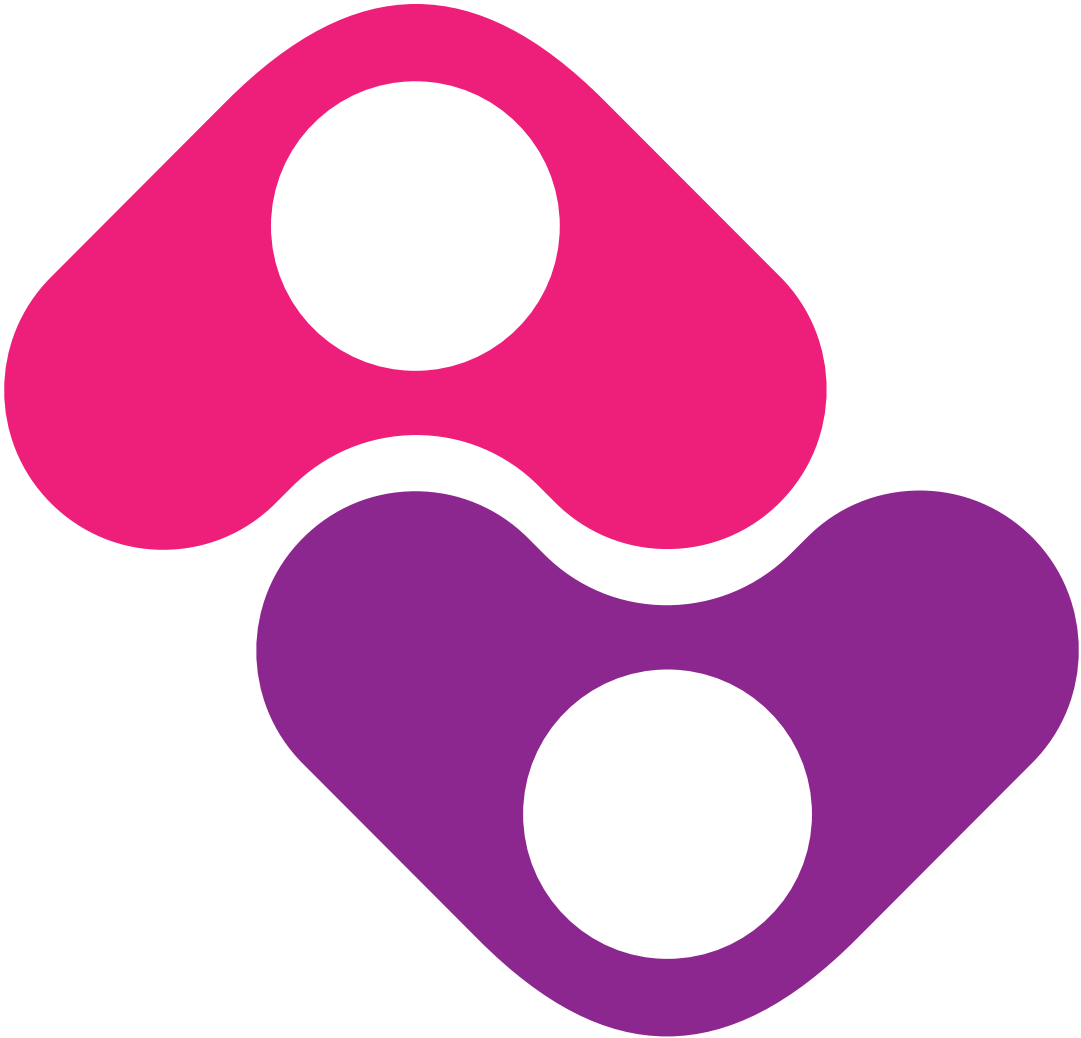
La fédération est redevable de restitutions concrètes auprès des différents cofinanceurs, sous forme de bilans et d'évaluations internes et externes.

Concrètement, des indicateurs, qualitatifs et quantitatifs, sont d'ores et déjà prévus. Ils seront diffusés aux adhérents concernés par tel ou tel volet du projet afin que ceux-ci puissent les renseigner.

L'objectif est aussi que les structures qui s'engagent dans le cadre du projet Adessadomicile 2020 aillent, sauf aléas conjoncturels, au bout de leur démarche.

Pour les adhérents souhaitant bénéficier de fonds pour la télégestion ou pour les boîtiers à clé, des conventions d'engagement spécifiques seront signées entre la fédération et eux.

A travers ce projet, nous avons aussi l'ambition de démontrer le sérieux de notre réseau et la fiabilité de nos engagements, tant nationaux que territoriaux.



Télégestion et Boitiers à clés : Comment y accéder ?

Télégestion

Au-delà de l'horodatage, la télégestion mobile permet de conforter le lien continu entre votre structure et vos salariés, d'être un moyen d'échanges de données et, ainsi, d'optimiser le suivi des personnes accompagnées par les SAAD : de ce fait, la télégestion devient un outil complémentaire aux bonnes pratiques.

Toutefois, il est essentiel de se rapprocher de son conseil départemental afin de connaître ses choix, ses impératifs et de vous assurer qu'il n'est pas lui-même sur le point de vous faire bénéficier d'un cofinancement sur les fonds de modernisation de la CNSA.

Parmi les enjeux de la télégestion, citons :

- Contrôler l'effectivité des interventions (heures réalisées)
- Optimiser la gestion du planning, être réactif aux demandes de changement
- Disposer d'un outil de suivi des interventions
- Optimiser la chaîne de facturation
- Alléger les missions administratives des responsables de secteur au profit des relations avec les bénéficiaires

En tant que SAAD, et sous réserve que votre service effectue au moins 70% de son activité auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'un **cofinancement CNSA de 56%** des dépenses éligibles par l'intermédiaire d'Adessadomicile, sur une durée de trois ans (2015-2017).

Qu'est-ce qui est cofinancé ?

En fonction de plafonds de financements par types de dépenses :

En 2015 :

- Frais d'audit et de formation
- Achat de licences et maintenance sur 3 ans
- Abonnement et connexions pour 2015 au module d'échange
- Fourniture et paramétrage des smartphones
- Abonnements téléphoniques « données » pour 2015
- Serveur informatique

En 2016 :

- Abonnement et connexions pour 2016 au module d'échange
- Abonnements téléphoniques « données » pour 2016

En 2017 :

- Abonnement et connexions pour 2017 au module d'échange
- Abonnements téléphoniques « données » pour 2017

Grille indicative des montants plafonds TTC sur 3 ans servant de base au calcul du cofinancement

	Par structure	Par salarié intervenant
Télégestion		
Frais d'audit et de formation	2 000 € (en 2015)	
Licence et maintenance 3 ans		120 € (en 2015)
Paramétrage des téléphones		6 € (en 2015)
Système d'information		
Frais d'audit et de formation	2 100 € (en 2015)	
Abonnement au module d'échanges	5 300 € (répartis sur 2015-16-17)	
Connexion au module d'échanges		74 € (répartis sur 2015-16-17)
Téléphonie		
Smartphones		130 € (en 2015)
Abonnement « données »		245 € (répartis sur 2015-16-17)
Changement de serveur informatique (si nécessaire)	7 500 € (en 2015)	

Comment accéder à ces cofinancements ?

Dans l'attente de l'arrivée du chef de projet Adessadomicile 2020, contacter Didier Duplan par mail : d.duplan@adessadomicile.org

La procédure est la suivante :

- Nous envoyer vos devis afin qu'on vous précise ce qui est éligible ou non et à quel montant
- Valider le principe de l'accord-cadre type que nous vous adresserons sur simple demande
- Nous adresser les devis définitifs pour rédaction de l'accord-cadre pour votre structure
- Nous retourner l'accord-cadre signé avec l'ensemble des pièces demandées : l'engagement est annuel et fait l'objet d'un avenant tous les ans

Modalités de règlement :

- Sous réserve de réception des fonds de la CNSA, versement de 50% d'acompte dans le mois suivant la date de signature de l'accord-cadre
- Soldes versés dans le courant de l'année N+1 (soit 2016, 2017 et 2018 selon les années engagées) après envoi à la CNSA du bilan et des indicateurs après clôture de l'année en cours : il est donc indispensable d'anticiper ce délai de règlement qui dépend de la CNSA et pas de la fédération

Nous rappelons que tout choix de télégestion doit se faire en accord avec son conseil départemental afin de s'assurer de ses choix techniques et financiers ; de même, tout smartphone doit être validé par l'éditeur de télégestion afin de se prémunir d'éventuelles incompatibilités.

Boitiers à clés

La mise en place de boitiers à clés est une réponse aux problèmes d'organisation des services intervenant à domicile est de pouvoir accéder au logement des personnes aidées en particulier quand celles-ci souffrent d'un handicap limitant leur mouvement. Actuellement, les personnes concernées ou leurs proches confient les clés à la structure d'aide à domicile. Toutefois, cela n'est pas satisfaisant, ni sur le plan de la sécurité, ni sur le plan financier.

Un des objectifs consiste donc à équiper les domiciles des personnes âgées (GIR 1 à 3, voire 4 de façon exceptionnelle) et de personnes handicapées.

Outre une meilleure réponse apportée aux personnes aidées, cela contribuera pleinement à l'optimisation de l'organisation des services et du prix de revient des prestations, ainsi qu'à la limitation du reste à charge pour les personnes aidées :

- En évitant que des jeux de clés des personnes aidées circulent et soient confiés à des tiers sans que la personne aidée ou les proches en soient informés
- En évitant les pertes et les vols de clés
- En évitant les frais de déplacement (temps et indemnités kilométriques) des intervenants qui doivent venir chercher les clés au siège de la structure ; des économies substantielles seraient générées par une généralisation des boitiers à clés, d'autant plus que les interventions sont de plus en plus courtes, donc les déplacements pour venir chercher ou déposer les clés sont de plus en plus importants, et limiter les risques professionnels en limitant les déplacements
- En permettant à l'ensemble des intervenants habilités d'accéder au logement de la personne, même si celle-ci est dans l'incapacité d'ouvrir sa porte, et faciliter ainsi la coordination
- En faisant de l'installation d'un boitier un pré-requis lors des prises en charge de personnes en perte d'autonomie, le boitier étant repris par la structure en fin d'intervention

Qu'est-ce qui est cofinancé ?

La fourniture du boitier et de ses accessoires ou options ainsi que la pose de ce boitier au domicile de la personne aidée.

Le cofinancement est à hauteur de **56% d'un montant plafonné à 120 € TTC, inclus 30 € TTC pour la pose** et le déplacement (une attestation de pose et de valeur de 30 € de cette pose sera nécessaire).

Comment accéder à ces cofinancements ?

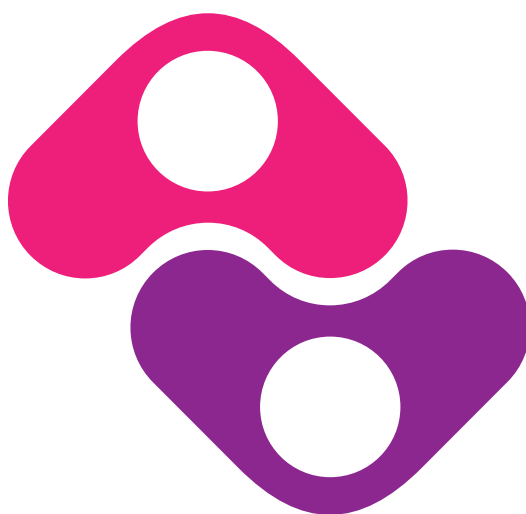
Dans l'attente de la nomination du chef de projet Adessadomicile 2020, contacter Didier Duplan par mail : d.duplan@adessadomicile.org

La procédure est la suivante :

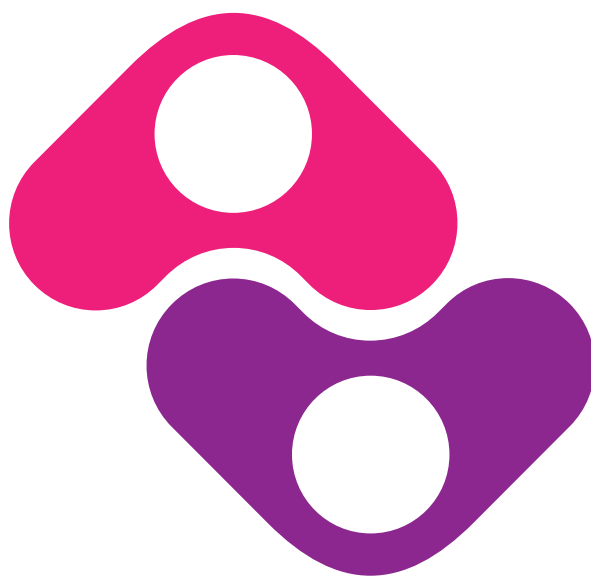
- Valider le principe de l'accord-cadre type que nous vous adresserons sur simple demande
- Nous adresser le devis définitif et l'attestation de valeur de la pose pour rédaction de l'accord-cadre pour votre structure
- Nous retourner l'accord-cadre signé avec l'ensemble des pièces demandées : l'engagement est annuel et fait l'objet d'un avenant tous les ans

Modalités de règlement :

- Sous réserve de réception des fonds de la CNSA, versement de 50% d'acompte dans le mois suivant la date de signature de l'accord-cadre et la réception de la facture acquittée et de l'attestation de pose (date, nom et GIR -ou handicap- du bénéficiaire) signée par le bénéficiaire (gabarit fourni par la fédération)
- Soldes versés dans le courant de l'année N+1 (soit 2016, 2017 et 2018 selon les années engagées) après envoi à la CNSA du bilan et des indicateurs après clôture de l'année en cours : il est donc indispensable d'anticiper ce délai de règlement qui dépend de la CNSA et non de la fédération



Les autres éléments clés du projet Adessadomicile 2020



Référentiel et Système d'information fédéral (SIF)

L'élaboration d'un référentiel fédéral constitue la première phase du projet **Adessadomicile 2020**. Cette dernière a pour finalité de **préciser les besoins** à partir d'**un panel d'adhérents audités et accompagnés**, de concevoir, de réaliser, de tester et de valider un référentiel fédéral recouvrant 7 thèmes principaux de la **gestion humaine et financière** des structures adhérentes, ainsi que de leurs **stratégies territoriales**, de leur **développement**, de leur **communication** et de leur **vie associative**.

La mise en place du SIF est la phase centrale du projet Adessadomicile 2020. En effet, les adhérents du réseau Adessadomicile ne disposent pas, de façon partagée entre eux et avec la fédération, d'un système d'information. De ce fait, la diffusion d'outils actualisés, des bonnes pratiques professionnelles, n'est pas réalisée de façon systématique. De plus, la fédération ne peut pas exploiter avec réactivité et efficacité les données recueillies auprès de ses adhérents.

La finalité du SIF est donc de constituer un « centre de ressources » pour les adhérents Adessadomicile, pour faciliter leur accès aux documents partagés et actualisés, pour constituer une base documentaire vivante. Il doit aussi permettre à la fédération de disposer d'une base statistique fiable permettant de multiples exploitations, en particulier dans le cadre de négociations nationales ou territoriales mais aussi afin que chacun puisse s'auto-évaluer en fonction de ses propres ratios. **Ce système doit apporter un confort d'utilisation, des gains de productivité pour les adhérents ainsi qu'une image de qualité et de sérieux du réseau Adessadomicile.**

Bien sûr, le système d'information fédéral tiendra compte des SI existants dans les structures adhérentes et n'a pas vocation à se substituer aux logiciels métiers.

Pour l'appropriation du SIF, 2 étapes seront nécessaires : sensibilisation et installation concrète du SI fédéral et la mise en place de formations sur son contenu et son utilisation.

Les actions de formation seront diversifiées (présentiel, formations à distance, « Conf-call », ateliers ...) et sur les différentes thématiques du projet : instaurer l'utilisation de nouvelles références, de nouveaux outils et process nécessite de bien les intégrer afin de pouvoir les mettre en œuvre.

A retenir

Concrètement, le SIF est un ensemble composé des éléments suivants :

- ❖ Une base de données fédérale permettant un partage d'informations actualisées de façon permanente.
- ❖ Un extranet interactif destiné aux adhérents.
- ❖ Un portail ouvert, via un système de droits ouverts en fonction des besoins, aux administrateurs des structures, aux salariés, et aux personnes aidées et à leurs proches.

L'essai du SIF auprès de chaque adhérent se fera par le biais d'une sensibilisation sur la plus-value du référentiel fédéral, une diffusion de ce référentiel et par la configuration des accès de chacun des adhérents.

Accompagnement à des démarches qualité

Après la réalisation d'un premier programme d'accompagnement de la démarche qualité qui s'est achevé fin 2013, **Adessadomicile 2020** a prévu la mise en place d'une nouvelle session afin d'accompagner les adhérents qui souhaitent entrer dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et qui sont désireux d'obtenir soit la certification AFNOR NFX 50-056 (avec cofinancement CNSA pour les adhérents éligibles), soit le label Cap'Handéo.

A retenir

- ❖ Le volet qualité concerne 30 adhérents, 10 en vue de la certification et 20 en vue de la labellisation Cap'Handéo.
- ❖ Les adhérents seront accompagnés dans leurs démarches : maîtrise des enjeux, connaissance des exigences de la norme NF X50-056 et des critères de labellisation Cap'Handéo.
- ❖ Des actions de formations collectives et individuelles seront organisées.
- ❖ Les adhérents répondant aux critères de la CNSA bénéficieront de cofinancements des audits à blanc de certification et des audits de labellisation Handéo.

Coordination aide & soins : création de SPASAD

Le soutien à domicile de personnes en situation de perte d'autonomie, requiert, soit en relais, soit de manière concomitante, l'intervention de professionnels ayant des rôles et des missions spécifiques et situés sur des niveaux de qualifications différents. Ces différentes typologies d'intervention nécessitent, pour favoriser une prise en charge de qualité et la continuité de celle-ci, de **mettre en place une démarche de collaboration renforcée entre les services.**

Cet objectif de coordination des acteurs, que porte Adessadomicile, peut se traduire différemment en fonction du contexte local. En effet, alors que sa forme la plus intégrée est le SPASAD, ce mode de coordination intégrée ne peut malheureusement pas, en l'état actuel de la réglementation et des modalités de financement, être généralisé sur l'ensemble du territoire.

Adessadomicile 2020 propose une réflexion et un accompagnement à la constitution de SPASAD ainsi qu'aux outils nécessaires et, par ailleurs, un accompagnement à la coordination entre les acteurs en dehors de ce modèle.

A retenir

- ❖ Un cahier des charges organisationnel et économique des SPASAD sera élaboré.
- ❖ Les services seront accompagnés, sur site et à distance, dans leurs relations externes afin de favoriser les partenariats.
- ❖ Adessadomicile accompagnera la création de 20 SPASAD ou de démarches de coordination similaires.

Planning prévisionnel du projet Adessadomicile 2020

Déploiement prévisionnel des étapes du projet :

	2015	2016	2017	2018	2019
Référentiel et accompagnement					
SIF et déploiement					
Formations, ateliers,...					
Accompagnement à la démarche qualité					
Coordination aide & soins					
Télégestion					
Boitiers à clés					

En savoir plus...

Sandrine MORARD, Chef de projet Adessadomicile 2020 est votre contact privilégié pour répondre à vos questions relatives à l'ensemble des volets qui composent ce projet : Système d'Information, Référentiels, Démarche qualité, Télégestion...

Sandrine MORARD

s.morard@adessadomicile.org

01 44 52 82 86



adessadomicile

Fédération Nationale

aide, accompagnement & soin à la personne

350 rue Lecourbe
75015 Paris

T : 01 44 52 82 82

F : 01 44 52 83 00

www.adessadomicile.org
contact@adessadomicile.org

Avec la participation de nos partenaires

